



Acteurs de l'Industrie du Rétrofit électrique

Communiqué de presse
Paris, le 18 décembre 2019

L'association AIRe obtient l'homologation de la conversion électrique (appelée Rétrofit) en France

A partir du 1^{er} trimestre 2020, il sera enfin possible de rouler avec un véhicule thermique (essence ou diesel) de plus de 5 ans transformé en électrique par un professionnel du rétrofit !



Alors que la quasi-totalité des pays européens ont déjà adopté des "législations RETROFIT" permettant la transformation de véhicules thermiques en véhicules électriques, la France faisait partie des pays à ne pas avoir autorisé cette pratique vertueuse.

Après un intense travail des acteurs de la filière AIRe, co-présidée par Arnaud Pigounides et Gérard Feldzer avec les services de l'État (DGEC, CNRV et UTAC-CERAM), un projet d'arrêté, véritable cahier des charges du rétrofit français, a été soumis à la commission européenne et pays membres (consultable dans la base de données des réglementations européennes : https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/tris/fr/index.cfm/search/?trisaction=search_detail&year=2019&num=560).

En 2020, nous pourrons enfin homologuer des véhicules rétrofités, que ce soient des 2 roues (scooters, motos), camions et bus, mais surtout tous types de véhicules utilitaires ou particuliers (même anciens). Cette nouvelle réglementation permettra de créer une véritable filière industrielle du rétrofit en France, à batteries mais aussi à l'hydrogène.

"Il ne reste plus qu'à attendre le retour de Bruxelles du projet d'arrêté en février 2020 pour la mise en signature du projet d'arrêté ainsi que la parution au JORF (Journal Officiel de la République Française). La demande est déjà très grande ! Demain, une conversion très sécurisée sera enfin possible pour les véhicules immatriculés depuis plus de 5 ans. C'est pour nous tous, la reconnaissance d'une solution alternative vertueuse répondant aux nouveaux enjeux de mobilité. Enfin nous pourrons développer une filière positive, répondant à l'enjeu d'une économie circulaire et surtout porteuse d'emplois." précise Arnaud Pigounides, Co-Président de AIRe.

Le rétrofit fera officiellement partie des solutions de mobilité durable en France

Il va permettre de donner une seconde vie à des véhicules essence ou diesel qui émettent des gaz nocifs. C'est une solution vertueuse de recyclage pour éviter de mettre au garage ou au rebus les véhicules thermiques soumis aux nombreux malus, restrictions de circulation, hausses des carburants...

Les acteurs de l'industrie du rétrofit proposeront dans un premier temps une transformation simple réalisable en quelques jours, pour des autonomies à partir de 100 km en fonction du modèle, puis étofferont leurs gammes et prestations pour aller vers des solutions très avantageuses.

Pour AIRe, cette homologation est une première étape. Elle va permettre aux particuliers et professionnels de faire transformer leur voiture et les flottes de véhicules pour passer à l'électrique. Elle va également faciliter les démarches administratives et accélérer le développement de cette activité.

Une filière rétrofit en développement

"L'an dernier à la création de l'association nous n'étions que 4 sociétés fondatrices. Depuis, que le projet d'arrêté est en cours de validation auprès de l'exécutif européen, nous comptons de plus en plus d'adhérents et de soutiens et serons plus de 15 membres en 2020" commente Arnaud Pigounides. L'association AIRe, structurée en groupe de travail, va se développer et regrouper les acteurs clés de l'écosystème.

Des enjeux économiques et environnementaux

Sur la période 2020-2025, le rétrofit pourrait générer un chiffre d'affaires de plus d'1 milliard d'euros pour 65 000 véhicules transformés et crée et/ou conservé près de 5 000 emplois directs et indirects ! En transformant seulement 1% du parc automobile total français (VP et VU confondus), ce serait près de 400 000 véhicules et un volume d'affaires de plus de 5 milliards, qui maintiendrait ou créerait plus de 42 000 emplois directs ou indirects !

En première nationale : un pavillon AIRe rétrofit à Electric-Road

ELECTRIC-ROAD Lors du colloque international Electric-Road, qui se déroulera à Bordeaux du 2 au 4 avril 2020, l'association AIRe exposera sur plus de 100 m². La totalité des membres actifs seront présents pour la 1^{er} fois ensemble dévoileront leur activité, leur offre, leur savoir-faire et innovations.

Le 3 avril 2020, Arnaud Pigounides et Gérard Feldzer, co-présidents de l'association AIRe, entourés d'élus et d'experts, animeront une conférence pour faire un état des lieux de la législation au niveau français et européen et les perspectives de développement de la filière.

RAPPEL : Le rétrofit consiste à transformer tout type de véhicule à moteur thermique, essence ou diesel, en version électrique à batteries ou pile à combustible telle que l'hydrogène (voitures, bus, motos, camions, 2 roues, bateaux...).

Il permet de développer la mobilité électrique et de favoriser l'économie circulaire afin de ne pas détruire mais réhabiliter des véhicules en parfait état de rouler...C'est une solution efficace et maîtrisée dans plus de 40 pays dans le monde.
